



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 Mai 2021

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusé avec pouvoir	Absent
15	14	1	0

1-Approbation du PV du 20 Avril 2021

Le procès-verbal du conseil du 20 avril est adopté à l'unanimité.

2-Mise en place de la navette Marché pour la saison estivale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de lancer, pour la 2^{ème} année, un service privé de transport au sens de l'article L.3131-1 et R.3131-1 et suivants du code des transports, en vue de sécuriser la déambulation des personnes et de favoriser une animation conviviale les jours de marché ;
- de rappeler que ce service, mis en place durant la période estivale, est gratuit ;
- de dire que ce service sera assuré, selon un calendrier prédéfini par la commune, par des bénévoles, collaborateurs occasionnels du service et par l'association Pep's Trièves TZCLD ;
- d'approuver les termes de la convention de collaboration de service public jointe en annexe, de conclure cette convention avec les bénévoles intéressés et d'autoriser le maire à signer avec chaque bénévole cette convention ;
- de solliciter, par la voie de prestations de services, l'association Pep's Trièves TZLCD pour assurer le transport ;
- de dire que le coût total de ce service sera pris en charge par la commune et d'inscrire ces dépenses au budget ;
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires ;
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.



3-Intercommunalité : transfert de la compétence Mobilités- Avis sur la modification des statuts de la CCT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 12 voix pour et 3 voix contre :

- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes du Trièves et de l'ajout de la compétence « Mobilités » au sein de ceux-ci.

4-Intercommunalité : transfert de la compétence PLU à la CCT- Avis sur la modification des statuts de la CCT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de réaffirmer l'importance de réfléchir l'aménagement urbain au niveau communautaire et de demander à la communauté de communes d'assurer cette réflexion dans les 3 ans qui viennent en tenant compte d'un projet de développement territorial Trièves ;
- de réaffirmer l'intérêt de porter un PLU à l'échelle intercommunale ;
- d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes du Trièves et de l'ajout de la compétence « PLUI » au sein de ceux-ci.

5-Urbanisme- Immeuble Puits de Lumière : cession à l'euro symbolique et demande de garantie d'emprunt du bailleur social Alpes Isère Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acter le principe d'une cession à l'euro symbolique de l'immeuble dit, « Puits de Lumière », à Mens, cadastré AK 165 ; les frais de notaire et autres frais afférents à cette cession seront supportés par AIH ou tout autre organisme s'y substituant ;
- d'accepter la demande de garantie d'emprunts d'Alpes Isère Habitat pour les prêts à intervenir auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue des travaux de réhabilitation.



6-Demande de subventions pour l'extension de l'ex-garage Galland : ajustement du plan de financement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le montant total de l'opération à 92 000€ HT ;
- de valider le calendrier des travaux suivants : lancement du marché et réalisation des travaux pour le second semestre 2021 ;
- de solliciter les subventions les plus élevées auprès de partenaires ;
- de valider le plan de financement suivant, tel qu'arrêté à ce jour.

Financement	Montant H.T.de la subvention	Taux
Département	27 600€	30 %
Participation du demandeur :	64 400 €	70 %
TOTAL	92 000 €	100 %

7-Jeunesse : lancement du dispositif Chantiers Jeunes 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la mise en place d'un chantier sur la commune de Mens dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) signé par la CCT avec le département ;
- de valider l'accueil de 2 jeunes sur Mens ;
- d'autoriser le maire à solliciter une subvention de la communauté de communes du Trièves selon les modalités qui seront définies dans le cadre du contrat territorial jeunesse signé avec le département de l'Isère ;
- d'autoriser le maire à signer la convention avec la CCT jointe en annexe ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune pour 2021.



8-Ressources Humaines: convention de mise à disposition d'un agent ETAPS (MNS) à temps incomplet par la commune de Susville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser le maire à signer avec la commune de Susville la convention de mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives à temps incomplet en juin 2021, convention jointe en annexe.**
